

Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-02-10



Le **vingt et un février deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 février 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Madame Anne-Sophie DELPLANQUE (procuration donnée Monsieur Gilles TUROTTE), Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Acquisition de terrains rue Masclat

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune a reçu une proposition de vente pour les parcelles B 1053 (72ca) et B 1054 (68ca) situé Rue Masclat et appartenant à Madame PETIT-DOREMIEUX Mauricette, pour un montant de 1 000€. Ces parcelles mesurent 140.00 m².

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ces parcelles pour la commune dans un périmètre de réserve foncière, il demande au conseil municipal de délibérer sur la proposition de l'acquisition des parcelles B 1053 (72ca) et B 1054 (68ca) situé Rue Masclat à Madame PETIT-DOREMIEUX Mauricette pour un prix net vendeur de 1 000 € et de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

ACCEPTE la proposition de l'acquisition des parcelles B 1053 (72ca) et B 1054 (68ca) situé Rue Masclat à Madame PETIT-DOREMIEUX Mauricette pour un prix net vendeur de 1 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire,**

Télétransmis le 24 février 2023

Publié sur le site de la ville le 28 février 2023